

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays. Les Obligations (et les actions sous-jacentes) ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. Chargeurs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.



COMMUNIQUE

Paris, le 12 mars 2010

Chargeurs lance une émission d'obligations subordonnées convertibles en actions, d'une valeur nominale unitaire de 55 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à raison de 1 obligation pour 25 actions existantes, d'un montant d'environ 22,8 millions d'euros, à échéance le 1^{er} janvier 2016

Chargeurs lance aujourd'hui une émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'obligations subordonnées convertibles en actions (les "**Obligations**") à échéance le 1^{er} janvier 2016 d'un montant nominal total d'environ 22,8 millions d'euros.

Le produit de cette émission sera affecté à l'accroissement des fonds propres de Chargeurs SA, à hauteur de 6 millions d'euros, et de Chargeurs Entoilage à hauteur de 16 millions d'euros, comme le prévoit le protocole d'accord relatif à la restructuration de sa dette bancaire conclu entre Chargeurs et ses banques partenaires.

Chaque actionnaire recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 12 mars 2010. La souscription des Obligations sera réalisée au prix de souscription de 55 euros par Obligation à raison de 1 Obligation pour 25 actions existantes.

La période de souscription des Obligations commencera le 15 mars 2010 et clôturera le 29 mars 2010 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociables et cotés sur le marché Euronext Paris (code ISIN FR0010870923).

L'offre sera ouverte au public en France. Cette émission est dirigée par Lazard Frères Banque S.A. en tant que Teneur de Livre.

Les membres du concert (Pathé, OJEU, M. Jérôme Seydoux, Sofi Emy et M. Eduardo Malone), qui détiennent ensemble 33,14% du capital, ont décidé de souscrire chacun à la présente émission, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs droits, soit un montant total de 137.547 Obligations.

En outre, Pathé s'est engagé à souscrire à la présente émission à titre réductible, à hauteur de 54.979 Obligations, et à souscrire toutes les Obligations qui demeureraient non souscrites à l'issue de la période de centralisation des souscriptions à titre irréductible et réductible.

Les Obligations seront remboursées au pair le 1^{er} janvier 2016. A leur date d'échéance, les Obligations alors en circulation seront rémunérées le 1^{er} janvier 2016 par l'émission et la remise de 6,06 actions Chargeurs par Obligation, sous réserve d'ajustements. En cas de remboursement anticipé des Obligations ou en cas de conversion des Obligations, cette rémunération sera versée *pro rata temporis* selon les modalités prévues dans la note d'opération. Les Obligations pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de Chargeurs sous certaines conditions.

Les Obligations seront convertibles en actions nouvelles Chargeurs, à raison de 27 actions pour une Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements ultérieurs.

La date d'émission et de règlement-livraison des Obligations est prévue le 15 avril 2010.

L'action Chargeurs est admise aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment C).

Code ISIN : FR0000130692 (CRI)

Site internet : www.chargeurs.fr

Relations Presse : +33 1 53 70 74 25 – Fax : + 31 1 71 72 33 67

Relations Investisseurs : + 33 1 71 72 33 53

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus, composé du document de référence de Chargeurs enregistré par l'AMF le 30 décembre 2009 sous le numéro R.09-095, d'une note d'opération et du résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), a reçu de l'AMF le visa n°10-044 en date du 11 mars 2010. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Chargeurs, 29-31, rue Washington, 75008 Paris, et peut être consulté sur les sites internet de Chargeurs (www.chargeurs.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés au chapitre 1.2 du document de référence ainsi qu'au chapitre 2 et au paragraphe 9 de la note d'opération.

**Modalités principales
de l'émission d'obligations subordonnées convertibles en actions Chargeurs,
avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Caractéristiques de l'offre

Raison et utilisation du produit de l'émission	La présente émission constitue une condition préalable à la finalisation de la restructuration de la dette bancaire du Groupe telle que prévue par le protocole d'accord conclu le 7 janvier 2010. Son produit net sera affecté à l'accroissement des fonds propres (i) de Chargeurs SA, à hauteur de 6 millions d'euros, et (ii) de Chargeurs Entoilage, holding du métier Entoilage, à hauteur de 16 millions d'euros.
Montant de l'émission et produit brut	22 829 565 euros.
Produit net estimé	Environ 22,3 millions d'euros.
Nombre d'Obligations	415 083 obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires nouvelles (les « Obligations »).
Valeur nominale unitaire des Obligations	55 euros.
Droit préférentiel de souscription	La souscription des Obligations sera réservée, par préférence : <ul style="list-style-type: none">– aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte-titres à l'issue de la journée comptable du 12 mars 2010, et– aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire : <ul style="list-style-type: none">– à titre irréductible, à raison de 1 Obligation pour 25 actions existantes possédées (25 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 1 Obligation au prix de 55 euros par Obligation) ; et– à titre réductible, le nombre d'Obligations qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible.
Valeur théorique du droit préférentiel de souscription	1,74 euro sur la base du cours de clôture de l'action Chargeurs le 10 mars 2010.
Période de souscription	Du 15 mars 2010 au 29 mars 2010 inclus.

Intention des principaux actionnaires	<p>Pathé, principal actionnaire de la Société avec 26,35 % du capital, a confirmé à la Société sa décision de souscrire à la présente émission, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de ses droits, soit 109 361 Obligations, et, à titre réductible, à hauteur de 54 979 Obligations. En outre, Pathé s'est engagé à souscrire toutes les Obligations qui demeureraient non souscrites à l'issue de la période de centralisation des souscriptions à titre irréductible et réductible.</p> <p>Pathé se réserve enfin la possibilité de se porter acquéreur de droits préférentiels de souscription au cours de la période de souscription.</p> <p>M. Jérôme Seydoux et la société OJEJ, qui détiennent ensemble 0,41% du capital, ont décidé de souscrire à la présente émission, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs droits, soit 1 693 Obligations.</p> <p>M. Eduardo Malone et la société Sofi Emy, qui détiennent ensemble 6,38 % du capital, ont décidé de souscrire à la présente émission, à titre irréductible, à hauteur de la totalité de leurs droits, soit 26 493 Obligations.</p> <p>La Société n'a pas connaissance de l'intention d'autres actionnaires de souscrire des Obligations.</p>
Prix d'émission des Obligations	Le pair, payable en espèces.
Date d'émission, de jouissance et de règlement des Obligations	Prévue le 15 avril 2010 (la « Date d'Émission »).
Taux de rendement actuariel annuel brut	Non applicable.
Notation de l'émission	Non applicable.
Cotation des Obligations	Prévue le 15 avril 2010 sous le code ISIN FR0010870931 sur Euronext Paris.
Engagements d'abstention et de conservation relatifs aux actions et aux Obligations	<p>Engagement de la Société de ne pas émettre ou céder des titres de capital pendant une période de 180 jours, sous réserve de certaines exceptions.</p> <p>Engagement de Pathé de ne pas céder de titres de capital de la Société pendant une période de 90 jours, sous réserve de certaines exceptions.</p>

Calendrier indicatif de l'émission

11 mars 2010	Visa de l'AMF sur le Prospectus
12 mars 2010	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant l'obtention du visa de l'AMF sur le Prospectus et les modalités de mise à disposition du Prospectus Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'émission des Obligations
15 mars 2010	Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
29 mars 2010	Clôture de la période de souscription – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris
12 avril 2010	Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des Obligations indiquant le montant définitif de l'émission et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
15 avril 2010	Règlement-livraison des Obligations Admission des Obligations aux négociations sur Euronext Paris

Caractéristiques des Obligations

Rang des Obligations	Les Obligations constituent des engagements subordonnés, directs, inconditionnels et non assortis de sûretés.
Maintien des Obligations à leur rang	Exclusivement en cas d'octroi de sûretés consenties au bénéfice des titulaires d'autres obligations subordonnées émises par la Société.
Rémunération	En cas de remboursement des Obligations à leur date d'échéance, les Obligations alors en circulation seront rémunérées le 1er janvier 2016 par l'émission et la remise de 6,06 actions Chargeurs par Obligation, sous réserve d'ajustements (l'« Intérêt »). En cas de remboursement anticipé des Obligations, que celui-ci soit volontaire ou obligatoire, ou en cas de conversion des Obligations, cette rémunération sera versée prorata temporis selon les modalités décrites au paragraphe 4.1.7 de la note d'opération (l'« Intérêt Échu »).
Durée de l'emprunt	5 ans et 261 jours.

Amortissement normal des Obligations	En totalité le 1er janvier 2016 (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) par remboursement au pair.
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société par rachats	La Société pourra, sous réserve de l'accord unanime des banques parties au Protocole d'Accord, à tout moment, procéder à l'amortissement anticipé de tout ou partie des Obligations, sans limitation de prix ni de quantité, par rachats en bourse ou hors bourse ou par offres de rachat ou d'échange.
Remboursement anticipé des Obligations au gré de la Société	<p>La Société pourra, sous réserve de l'accord unanime des banques parties au Protocole d'Accord, à tout moment, à compter du 1er janvier 2012 jusqu'à l'échéance des Obligations, sous réserve de respecter un délai de préavis d'au moins 30 jours calendaires, procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations restant en circulation, à un prix égal au pair, si la moyenne arithmétique, calculée sur 10 jours de bourse consécutifs parmi les 20 qui précèdent la parution de l'avis de remboursement anticipé, des premiers cours cotés de l'action de la Société constatés sur Euronext Paris excède 6 euros.</p> <p>De même, la Société pourra, sous réserve de l'accord unanime des banques parties au Protocole d'Accord, à tout moment, sous réserve de respecter un délai de préavis d'au moins 30 jours calendaires, rembourser au pair la totalité des Obligations restant en circulation, si leur nombre est inférieur à 10 % du nombre des Obligations émises.</p>
Exigibilité anticipée des Obligations	Au pair en cas de survenance de certains événements (notamment défaut de paiement de la Société ou inexécution de toute stipulation relative aux Obligations).
Conversion des Obligations en actions	À tout moment à compter de la Date d'Émission et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé, les titulaires d'Obligations pourront convertir leurs Obligations à raison de 27 actions nouvelles de la Société pour 1 Obligation, sous réserve d'ajustements.
Jouissance et cotation des actions émises sur conversion des Obligations	Les actions nouvelles porteront jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel se situe la date de conversion des Obligations.
Droit applicable	Droit français.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'Obligations ou d'actions Chargeurs.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par Chargeurs des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Obligations peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques ; Chargeurs n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays autre que la France.

Espace Économique Européen

L'offre est ouverte au public en France.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les Obligations peuvent être offertes dans les États membres uniquement :

- (a) à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers ainsi qu'à des entités non agréées ou réglementées dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;
- (b) à toute personne morale remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la Société ;
- (c) dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document ne peut être distribué qu'aux personnes qui (i) sont des « investment professionals » selon l'article 19(5) de la loi « Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005 » (l'« Ordonnance ») et (ii) sont des « high net worth entities » et toute autre personne à qui ce document peut être légalement communiqué conformément à l'article 49(1) de l'Ordonnance (ces personnes sont ci-après dénommées les « personnes concernées »). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne concernée ne peut agir sur la base de ce document ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce document fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes concernées.

États-Unis

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente d'Obligations ou d'actions Chargeurs aux États-Unis.

Les Obligations ne pourront être offertes, vendues ou exercées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des Obligations aux États-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les Obligations ne pourront être offertes, vendues ou acquises au Canada, en Australie ou au Japon.